

« Ali Aarrass » en BD par Manu

Un livre sur le Belgo-Marocain Ali Aarrass, depuis onze ans emprisonné injustement au Maroc, vient de paraître. Cette bande dessinée est réalisée par l'un des illustrateurs de la revue *Ensemble* : Manu Scordia.

Gérald Hanotiaux (CSCE)

Depuis bientôt sept ans - plus exactement depuis notre numéro 75, paru en juillet 2012 - Manu Scordia est un fidèle illustrateur des articles de notre revue, il signe d'ailleurs la couverture de ce numéro. La sortie de la bande dessinée sur Ali Aarrass - parue aux éditions Vide Cocagne - est l'occasion de partir à la rencontre de cet auteur, pour en savoir plus sur lui, son livre et son contenu.

En 2010, contre l'avis de l'ONU, il est extradé au Maroc, où il n'a jamais vécu.

Peux-tu nous décrire brièvement ton parcours, qui te mènera au dessin de presse, et à ce livre paru en avril 2019 ?

J'ai grandi à Cuesmes, un quartier populaire du Borinage, avec des parents militants. Je les accompagnais aux manifestations, j'ai donc été très rapidement au contact de l'engagement politique et d'une certaine réalité sociale. Ma mère travaillait comme factrice à la Poste, où elle était déléguée syndicale. Mon père, lui, était très actif dans les luttes pour les sans-papiers. Quand j'avais dix ou onze ans, nous avons hébergé un père et son fils, d'origine congolaise. Le fils avait mon âge, nous nous étions liés d'amitié, mais ils ont finalement été expulsés ; du jour au lendemain, nous n'avions plus de nouvelles, ça m'a beaucoup marqué. Plus tard, j'ai moi aussi été actif dans la solidarité avec les sans-papiers, puis en 2003 contre la guerre en Irak, puis dans la solidarité avec la Palestine...

Au sujet du dessin, c'est simple : je dessine depuis que je suis en âge de tenir un crayon. Assez naturelle-

ment, j'en suis arrivé à lier ma pratique du dessin à l'engagement politique. J'ai commencé à publier des illustrations dans *Solidaire* (le journal du PTB), *Imagine Demain le monde*, *La revue Z* et aujourd'hui *Ensemble*... Ensuite, j'ai pris connaissance du cas d'Ali Aarrass et je me suis lancé dans ce projet de bande dessinée. Parallèlement, j'ai participé à l'exposition « Black Panthers Lives Matter » avec le photographe Karim Brikci Nigassa. Nous pouvons ajouter un tas d'autres dessins, affiches, illustrations... utilisés comme outils politiques.

Le processus de travail sur un livre en bande dessinée est forcément très différent du dessin de presse, comment cela se passe-t-il ?

Effectivement, c'est un travail de longue haleine, un peu « ingrat » parce qu'on obtient un résultat tangible seulement un an ou deux après la mise en chantier. En général, la première étape est d'élaborer un scénario, ici particulière puisqu'il s'agit d'une histoire vraie. J'ai donc démarré par une récolte de témoignages : le sien, celui de ses proches, de ses avocats, etc... La difficulté à cette étape est de décider des éléments à

garder, et de ceux à écarter. Il y a tellement d'informations qu'il est nécessaire de faire des choix. Par exemple, pour les représentations du « Chœur d'Ali Aarrass » (1), la metteuse en scène Julie Jaroszewski a choisi de situer cette affaire dans un cadre historique plus large ; elle y parle également du père et du grand-père du prisonnier, et de leur combat contre le pouvoir colonial. Mon premier

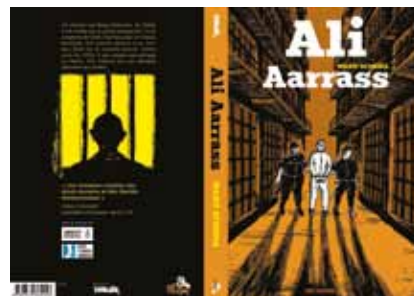
scénario retraçait l'affaire de la façon la plus complète possible, il a donc fallu élaguer un maximum, sinon on se perdait dans des considérations juridiques très complexes et assommantes. Je l'ai retravaillé de manière à mettre plus en avant l'aspect « humain ». Le but est que le lecteur se sente proche d'Ali et de sa sœur Farida, qu'il puisse se mettre à leur place. Je voulais réellement éveiller son empathie et lui permettre d'arriver à cette question : « *Et si c'était moi ?* » J'espère y être parvenu. La seconde étape consiste en un « découpage » de l'histoire en planches et en cases. Enfin, il y a l'étape de la « mise au net ». Au total, le travail m'a pris trois ans.

Comment as-tu entendu parler pour la première fois de la situation d'Ali Aarrass ?

Au départ je n'en savais pas grand chose, je pensais qu'il s'agissait d'un militant emprisonné pour ses idées. Un ami, membre du comité de soutien (2), m'a contacté pour me

proposer de réaliser une bande dessinée sur lui. J'ai répondu positivement en imaginant une petite BD de quelques planches, un résumé de son histoire. Mais en me renseignant sur cette affaire, en rencontrant sa sœur, j'ai très vite été bouleversé et c'est vite devenu un projet beaucoup plus ambitieux.

Nous pouvons résumer l'affaire de cette manière : Ali Aarrass est un Belgo-Marocain originaire de Melilla, enclave espagnole sur le sol marocain. Il vit la plus grande partie de sa vie en Belgique et, vers la quaran-



Scordia

taine, il retourne s'installer à Melilla avec son épouse et sa fille. Là-bas, il est arrêté en 2006 par la police espagnole sur un soupçon de trafic d'armes pour un réseau terroriste. Faute de preuves, il est libéré sous caution, mais l'enquête se poursuit, et en 2008 il est à nouveau arrêté, sur base d'un mandat d'arrêt du Maroc. Il est interrogé, détenu en isolement dans des conditions très dures et subit des mauvais traitements. En 2009, il est jugé par le juge Baltasar Garzón, qui prononce un non-lieu ; il n'y a absolument aucun élément contre lui. Malgré cela, Ali Aarrass n'est pas libéré : le Maroc réclame son extradition. En 2010, contre l'avis de l'ONU, il est extradé au Maroc, où il n'a jamais vécu. Là-bas, il sera torturé pendant douze jours et douze nuits au terme desquels on lui fait signer des « aveux ». Jusqu'à aujourd'hui ces « aveux » constituent le seul et unique élément dont la justice marocaine dispose pour justifier son incarcération. Suite à un procès inique, il est condamné à douze ans d'emprisonnement. A l'heure actuelle, il est toujours enfermé en isolement à la prison de Tiflet. L'histoire d'Ali Aarrass est un scandale absolu, l'histoire de vies brisées par une effroyable injustice.

Ce projet de bande dessinée s'est fait, j'imagine, en étroite collaboration avec la famille ?

Oui, surtout avec sa sœur Farida, elle m'a vraiment donné l'envie de réaliser le livre. Elle m'a raconté toute leur vie, de nombreuses anecdotes de leur



probablement pas vu le jour. Elle m'a mis en contact téléphonique avec Ali lui-même à la prison de Salé II, ça n'a malheureusement pas duré longtemps mais il a pu me raconter son arrivée en Belgique à quinze ans, ses différents boulots, son mariage, le service militaire, etc. J'ai aussi été en contact avec son épouse Houria,

en regard de l'injustice envers l'un de ses ressortissants ?

Effectivement, la presse en parle très peu. Rien d'étonnant, car cela impliquerait de remettre en cause l'attitude déplorable de l'Etat belge, et sa lourde responsabilité dans cette histoire. Notre pays a abandonné Ali Aarrass à son sort ; étant de nationalité belge, il va de soi qu'il aurait fallu intervenir pour lui venir en aide, or la Belgique n'a jamais rien fait. Lorsque l'Espagne envisageait de l'extrader vers le Maroc, Steven Vanackere (ministre des Affaires étrangères de l'époque) disait « *Nous avons toute confiance en l'Espagne.* » Depuis qu'il est au Maroc, la Belgique ne lui a jamais apporté l'aide consulaire à laquelle il a droit. Quand Farida Aarrass est allée voir le consul belge pour la première fois, celui-ci a répondu textuellement : « *Dans le cas d'un problème à l'étranger, les citoyens belges se divisent en deux catégories : ceux qui le sont d'origine, et les autres.* »

Depuis qu'il est au Maroc, la Belgique ne lui a jamais apporté l'aide consulaire à laquelle il a droit.

enfance, de leur jeunesse... Elle m'a parlé de lui avec beaucoup d'émotion, on sent l'amour qu'elle porte à son frère et la souffrance qu'elle endure. J'en profite au passage pour la remercier chaleureusement pour son aide ; sans elle, cette BD n'aurait

toujours à Melilla, où elle élève seule leur fille. Houria et Farida sont deux femmes au courage exemplaire.

La presse belge n'a pas fait grand cas de cet emprisonnement. Comment décrirais-tu l'attitude de la Belgique



ALI AARRASS, DE MANU SCORDIA

Ali Aarrass est belgo-marocain. En 2008, il est arrêté par la police espagnole : on le suspecte de trafic d'armes pour un réseau terroriste. Son procès aboutit à un non-lieu, faute de la moindre preuve. Contre l'avis de l'ONU, l'Espagne accepte malgré tout la demande d'extradition du Maroc : en 2010, Ali Aarrass est transféré de l'autre côté de la Méditerranée. C'est la descente aux enfers : après douze jours de torture, on lui fait signer un document qui deviendra ses « aveux ». Il est alors condamné à quinze ans de prison, la peine sera réduite à douze ans en appel.

2019. Cela fait maintenant onze ans que Ali Aarrass est sous les verrous, onze ans qu'il subit des mauvais traitements, onze ans que l'on se bat pour sa libération.

La bande dessinée « Ali Aarrass », c'est l'histoire de sa vie, des jeunes années jusqu'à l'horreur judiciaire. A travers son témoignage mais aussi ceux de sa sœur et de sa femme, on découvre la violence de ce qu'il vit : isolement, absence d'information, torture, mais aussi la persévérance et le courage de lutter et d'obtenir justice. Avec son trait noir et blanc faussement naïf, Manu Scordia s'empare avec brio de cette bataille judiciaire pour en faire un livre émouvant, combatif et militant.

Paru le 19 avril 2019 aux éditions Vide Cocagne (videcocagne.fr)

Plus d'informations sur Ali Aarrass : <http://www.freeali.eu/>

Plus d'informations sur l'auteur : www.manuscordia.blogspot.com

⇒ Etant porteur de la double nationalité, Ali n'aurait pas droit au soutien belge, car il est emprisonné dans le pays de sa seconde nationalité. Selon moi, cette affaire est l'expression d'un racisme d'Etat, ni plus ni moins. La Belgique justifie par la double nationalité un déni de droit, celui d'une assistance consulaire ; on ne serait pas logé à la même enseigne en fonction qu'on soit « belgo-belge » ou « belgo-marocain ». La double nationalité devient un espèce de piège, dans lequel on ne peut jouir des droits d'un Belge à part entière.

Ce traitement différencié apparaît à une autre occasion récente, de façon encore plus flagrante, avec la loi de 2015 sur la déchéance de nationalité. (3) On peut la qualifier de loi d'exception puisqu'elle ne touche QUE les citoyens ayant une double nationalité ; à nouveau, ils ne bénéficient pas d'un traitement égalitaire. Ces éléments montrent une évolu-

tion inquiétante en Belgique. Cela se poursuit plus récemment encore, toujours dans les procédures de l'assistance consulaire : en mai 2018 une nouvelle loi a été votée, sur proposition de Didier Reynders, l'actuel ministre des Affaires étrangères. Cette dernière enlève toute protection consulaire aux citoyens belges ayant une double nationalité, lorsque ceux-ci se trouvent dans le pays de leur seconde nationalité. Il a donc en quelque sorte « régularisé » *a posteriori* la situation d'Ali Aarrass, et l'attitude adoptée par la Belgique depuis le début de l'affaire.

Ces évolutions apparaissent dans un contexte international particulier...

Oui, on s'aperçoit que le climat post-attentat, avec l'état d'urgence et la paranoïa entretenue vis-à-vis des populations de confession musulmane, a permis à l'Etat de faire passer des mesures, non seulement liberticides, mais aussi profondément discriminatoires et racistes. Ali Aarrass fait donc également les frais de ce climat récent. Malheureusement, ce contexte particulier a fait bien d'autres victimes « collatérales », déjà bien avant la vague récente d'attentats.

avouer n'importe quoi, les condamnations sont très lourdes, les procès sont iniques, les avocats sont menacés voire suspectés eux-mêmes... Tout cela est décrit par la Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme, dans un rapport sur le Maroc. (4) On retrouve déjà à cette époque tout ce qu'Ali Aarrass a subi. Après les attentats à Madrid, l'Espagne est également très impliquée dans la guerre au terrorisme et, par ailleurs, ses relations diplomatiques avec le Maroc n'étaient pas au mieux de leur forme. L'extradition d'Ali Aarrass a en quelque sorte eu également comme utilité d'apaiser les tensions entre les deux pays.

En France et en Belgique aussi, après les attentats, l'état d'urgence a servi à justifier des atteintes aux droits et libertés fondamentales, nous l'avons évoqué avec la déchéance de nationalité. On peut également citer les perquisitions arbitraires, extrêmement brutales, subies par des familles tirées du lit à 4h ou 5h du matin, aussi très souvent sur base de soupçons infondés. On peut parler du discours islamophobe, alimenté et entretenu par les médias et la classe politique, créant un climat propice pour des

L'état d'urgence a servi à justifier des atteintes aux droits et libertés fondamentales, telle que la déchéance de nationalité.

Après les attentats du 11 septembre 2001, la « guerre au terrorisme » bat son plein et l'Espagne et le Maroc font partie de « l'axe du bien » décrété par Georges Bush. Après les attentats de Casablanca en 2003, le Maroc fait passer une nouvelle loi antiterroriste, dans laquelle la définition du terrorisme est tellement vaste et vague qu'on peut se retrouver accusé pour n'importe quel prétexte. Des centaines de gens sont arrêtés arbitrairement, de véritables rafles ont lieu dans certains quartiers populaires. Les arrestations se font parfois sur base de simples soupçons ou du simple fait d'avoir été à un moment quelconque en contact avec telle personne, elle-même soupçonnée de terrorisme. Des gens sont torturés pour les faire

agressions de femmes voilées, ou pour des justifications à demi-mot des brutalités policières racistes. Nous avons vu fleurir des discriminations sur base de l'appartenance - réelle ou supposée - à l'islam. (5) On pourrait aussi parler de Fayçal Chef-fou, accusé à tort d'être « l'homme au chapeau » des attentats de Bruxelles. (6) Sans raison autre que la nécessité de trouver des coupables, il été arrêté, passé à tabac, privé de sommeil, laissé nu et blessé à même le sol de sa cellule pendant une nuit sans couverture, ni eau, ni nourriture... La lutte contre le terrorisme a servi - et sert encore - à justifier des politiques répressives, liberticides et profondément racistes. Dans son sillage, il y a une déshumanisation flagrante de la figure du « migrant », du



« musulman », de « l'autre » perçu comme un danger. Une déshumanisation telle que la mort d'une petite fille de deux ans sur l'autoroute ne provoque pas un réel émoi national (7) et qu'un ressortissant belge innocent, du fait qu'il est « arabe », du fait qu'il est « musulman », crouplit dans une sordide cellule de prison marocaine, sans que son pays daigne lui venir en aide.

Si tu devais formuler aujourd'hui une question au ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, que lui dirais-tu ?

Je lui demanderais si ce n'est pas trop difficile pour lui de se regarder dans le miroir ; ou s'il arrive à dormir la conscience tranquille. On l'entend parfois donner des leçons de respect des Droits de l'Homme à d'autres pays mais quand on connaît son attitude envers Ali Aarrass, un citoyen belge torturé et incarcéré arbitrairement, il y a de quoi avoir honte. Il n'a

jamais eu la moindre volonté d'intervenir. Farida Aarrass a attaqué la Belgique en justice pour non-assistance consulaire, avec pour résultat une décision enjoignant l'Etat belge, en la personne de Reynders, à apporter cette assistance consulaire à son ressortissant. Il n'a jamais respecté cette décision de justice ; au contraire, il s'est empressé de faire appel puis de se pourvoir en cassation. Sa préoccupation n'a jamais été de sortir Ali Aarrass de ce cauchemar, il a au contraire tout fait pour se dédouaner de toute responsabilité. Quand il est interpellé sur la question, il nie sa responsabilité, répond être intervenu, en écrivant à son homologue marocain...

Pour justifier son inaction il a poussé l'abjection jusqu'à remettre en doute les faits de torture, pourtant avérés... et même à mettre en doute l'innocence d'Ali Aarrass, également avérée. Après les attentats parisiens

du Bataclan, il a prononcé tranquillement ces mots : « Attention, il s'agit quand même d'une affaire de terrorisme », pour établir l'amalgame entre un innocent en prison et les terroristes, juste après un carnage.

Un dernier mot ?

Tout cela semble bien sombre, mais l'affaire Ali Aarrass est également porteuse d'espoir, car son histoire est aussi celle d'un combat, celui d'un homme qui ne plie pas et résiste, de sa famille et de ses proches, et de nombreuses personnes solidaires. Tout cela a également été le terreau de rencontres de belles personnes, remplies de générosité, aux initiatives très riches. Signalons à nouveau, en exemple, le « Chœur d'Ali Aarrass », des femmes attirant l'attention sur cette affaire à travers le chant. □

(1) *Le Chœur d'Ali Aarrass*, de Julie Jaroszewski, programmé au Théâtre National du 23 au 27 avril 2019.

(2) Comité Free Ali Aarrass : www.freeali.eu.

(3) Dès février 2015, après les attentats français contre *Charlie Hebdo*, le gouvernement belge a adopté une série de « mesures anti-terroristes ». Parmi celles-ci : la déchéance de nationalité pour les personnes condamnées dans le cadre de faits de terrorisme, pour une peine de plus de cinq ans de prison. Cette loi s'applique aux personnes ayant la double nationalité, dont la nationalité belge a été acquise après leur naissance.

(4) « Mission internationale d'enquête : Les autorités marocaines à l'épreuve du terrorisme, la tentation de l'arbitraire. Violations flagrantes des droits de l'homme dans la lutte anti-terroriste », Fédération internationale des droits de l'homme, Rapport n° 379, Février 2004. Disponible à cette adresse : <https://www.fidh.org/IMG/pdf/ma379f-3.pdf>

(5) Sur ces sujets, Manu Scordia invite le lecteur à se pencher sur l'article de Chedia Lerouj, « La lutte contre le terrorisme et la fabrique de populations indéfendables » *La Revue Nouvelle* n° 3, 2018.

(6) Fayçal Cheffou a été arrêté au lendemain des attentats de Bruxelles en mars 2016, considéré à tort comme « l'homme au chapeau » de l'attentat de Zaventem, sur base d'images de caméras de l'aéroport. Quoique libéré et reconnu innocent, il reste à ce jour inculpé pour participation à un attentat terroriste. Il raconte les faits et sa situation dans l'ouvrage *Ils m'ont fait porter le chapeau*, dans un entretien avec Benjamin Vanlerberghe, Editions Antidote.

(7) Mawda Shawri est une enfant kurde âgée de deux ans, tuée le 17 mai 2018 lors d'une course-poursuite entre la police et une camionnette où se trouvaient des réfugiés. Tirer sur un véhicule en mouvement est considéré pour la police comme un acte à réaliser en extrême dernier recours.